



JOURNALIER TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est à la recherche de personnes afin de pourvoir un ou des postes de journalier temporaire sur appel aux travaux publics et pour se munir d'une banque de candidats.

Fonction : Journalier temporaire aux travaux publics

Statut d'engagement : Personne salariée temporaire.

Lieu de travail : Travaux publics – 42, rue Brissette

Heure et horaire de travail : Du lundi au jeudi de 7 h 00 à 16 h 15

Vendredi de 7 h 00 à 12 h 00

Du 1er novembre au 15 avril : Horaire variable, 32 heures semaine garantie

Classe salariale : C (21,09 \$ à 25,04 \$)

Sommaire de la fonction :

Personne salariée qui effectue les travaux manuels d'entretien général, de nettoyage et de réparation au sein du service des travaux publics.

Le journalier temporaire assiste les chauffeurs/opérateurs et les chauffeurs dans la réalisation des divers travaux manuels.

Responsabilités :

- Effectue les travaux d'entretien général et ménager, la réparation, le nettoyage des installations et des équipements;
- Faire l'installation de la signalisation routière et assister le chauffeur/opérateur et le chauffeur lors des réparations;
- Effectue le nettoyage, la réparation et l'entretien des chemins des routes, ainsi que le colmatage des nids de poule et les correctifs de pavage;
- Effectue les vérifications préalables des équipements et outils de toutes sortes, les nettoyer, les lubrifier, etc.
- Réparer manuellement les bordures de chemin;
- Préparer la saison hivernale en posant les balises nécessaires au déneigement et les retirer au printemps
- Installe et retire le mobilier urbain;
- Effectuer du travail simple de peinture sur des composantes telles que bornes incendie, des outils et des accessoires;
- Effectuer les vérifications préalables des équipements et outils de toutes sortes, les nettoyer, les lubrifier, etc. ;
- Utilise les outils manuels tels que pelle, râteau, balai, balai motorisé, brosse, machine à pression, scie mécanique et à asphalte, compacteur, laser à niveau;
- Conduit la machinerie suivante ; tracteur, camionnette, rouleau compacteur;
- Pourrait effectuer des travaux de déneigement, déglacage des trottoirs et de dégagement des accès aux édifices et agir à titre de signaleur le cas échéant;
- Exécuter toute autre tâche connexe tel que demandé par son supérieur immédiat.

Qualifications :

- Moins d'un (1) an d'expérience pertinente.
- Diplôme non requis
- Permis de conduire classe 3

Habilités principales requises :

- Bonne condition physique
- Bonne dextérité manuelle
- Bon sens de l'organisation
- Bon jugement
- Capacité de travailler en équipe
- Sens des responsabilités

Atouts

- Carte ASP construction

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de signer la feuille de candidature au bureau de la secrétaire du département des travaux publics avant le 2 décembre 2019